

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

19-06-2006 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue St-Jacques, le dix-neuvième jour de juin deux mille six (2006) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
Nicole Cantara, Daniel Bellerose, Gilles Coutu, Guylaine Gagné et Richard Gilbert conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain Bellerose, directeur général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

152-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

153-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 mai 2006.

ADOPTÉE

154-2006 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements.

Période mai 2006.

| <u>No. chèque</u> | <u>Nom</u> | <u>Montant</u> |
|-------------------|------------------------------------|---------------------|
| 1041 | Entreprises Bédard Compaction inc. | 20.62 \$ |
| 1042 | Lanctot Patrice | 148.30 \$ |
| 1043 | Larue Claire, Gravel François | 229.09 \$ |
| 1044 | Néron Richard, Champoux Claudette | 9.28 \$ |
| 1045 | Sénécal Claire | 25.52 \$ |
| 1046 | Silvaggio Christian | 9.57 \$ |
| 1047 | Terre Nouvelle du Nord inc. | 7.65 \$ |
| 1048 | Société Québ. Des Eaux | 11,562.87 |
| 1049 | Petite Caisse (Parc régional) | 750.00 \$ |
| 1050 | Hydro-Québec | 96.14 \$ |
| 1051 | Lanoué Philippe | 150.00 \$ |
| 1052 | Malo Isabelle | 150.00 \$ |
| TOTAL : | | 13,159.04 \$ |

| | |
|------------------------------|--------------|
| Salaires | 42,924.47 \$ |
| R.E.E.R | 2,692.29 \$ |
| Frais de banque | 120.00 \$ |
| Remb. & Int.(reg. 4454-2000) | 1,880.93 \$ |
| Emprunt temporaire | \$ |

TOTAL : **47,617.69 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de juin 2006.

| | | |
|------|---|---------------|
| 1053 | Bell Canada | 981.54 \$ |
| 1054 | Centre Aquatique | 3,349.53 \$ |
| 1055 | Hydro-Québec | 4,270.48 \$ |
| 1056 | Le Fonds de Solidarité F.T.Q. | 3,410.78 \$ |
| 1057 | Ministre des Finances du Québec | 119.00 \$ |
| 1058 | Ministère du Revenu du Québec | 14,116.79 \$ |
| 1059 | Receveur Général du Canada | 6,196.55 \$ |
| 1060 | Receveur Général du Canada | 444.87 \$ |
| 1061 | Télus Mobilité | 342.49 \$ |
| 1062 | TMS | 584.33 \$ |
| 1063 | Ministère des Finances du Québec | 147,290.00 \$ |
| 1064 | Hydro-Québec | 1,263.07 \$ |
| 1065 | Lanoué Philippe | 200.00 \$ |
| 1066 | Loisirs St-Michel inc. | 3,750.00 \$ |
| 1067 | Malo Isabelle | 200.00 \$ |
| 1068 | M.R.C. de Matawinie | 1,245.00 \$ |
| 1069 | Société Québ. D'Ass. des eaux | 199.99 \$ |
| 1070 | Société de l'Assurance automobile du Qc | 270.00 \$ |

TOTAL : **188,234.42 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 19 JUIN 2006

| <u>No. Chèque</u> | <u>Nom :</u> | <u>Montant</u> |
|-------------------|---------------------------|----------------|
| 1071 | Agritex St-Roch | 220.14 \$ |
| 1072 | Atelier JP inc. | 480.09 \$ |
| 1073 | Au Coin du Dépannage inc. | 200.00 \$ |
| 1074 | Bellerose Jean-Pierre | 221.29 \$ |
| 1075 | Bell-Gaz Ltée | 554.07 \$ |
| 1076 | Bellerose Alain | 985.49 \$ |
| 1077 | Bell Canada | 106.58 \$ |
| 1078 | Benoit Claude | 5.52 \$ |
| 1079 | BLR Motorisé inc. | 626.10 \$ |
| 1080 | Certilab | 309.42 \$ |
| 1081 | Chambre de Commerce | 1,012.00 \$ |
| 1082 | Cummins est du Canada | 1,245.90 \$ |
| 1083 | David Lyne | 140.94 \$ |
| 1084 | Dépanneur R. Prud'Homme | 775.49 \$ |
| 1085 | Diffusion Stato inc. | 148.09 \$ |
| 1086 | Dunton Rainville | 442.78 \$ |
| 1087 | EBI Environnement | 13,763.17 \$ |

| | | |
|------|-----------------------------------|--------------|
| 1088 | Électricien Robert Ménard | 911.38 \$ |
| 1089 | Félix Sécurité inc. | 1,620.74 \$ |
| 1090 | Fonds de l'information | 96.00 \$ |
| 1091 | Garage Tellier & Fils | 386.70 \$ |
| 1092 | Garage Marc Dorval Enr. | 1,299.78 \$ |
| 1093 | Génératrice Drummond | 288.79 \$ |
| 1094 | Généreux Construction inc. | 6,556.43 \$ |
| 1095 | Gilles Boisvert | 286.33 \$ |
| 1096 | Graymond Matériels | 134.53 \$ |
| 1097 | Imprimerie Durand Ltée | 701.65 \$ |
| 1098 | Joliette Ford inc. | 1,073.78 \$ |
| 1099 | L'Association des Pompiers | 432.00 \$ |
| 1100 | La Survivance | 3,284.08 \$ |
| 1101 | LBHA | 4,543.49 \$ |
| 1102 | Leblanc & Plante enr. | 126.41 \$ |
| 1103 | Le Groupe Pétrolier Olco | 5,974.53 \$ |
| 1104 | Les Entreprises Nordikeau | 937.45 \$ |
| 1105 | Les Ent. Réjean Bellerose | 18.47 \$ |
| 1106 | Les Pneus Marchand inc. | 2,559.00 \$ |
| 1107 | Les Pneus & Soudures M.B. inc. | 374.99 \$ |
| 1108 | Les Services de Gestion | 4,013.67 \$ |
| 1109 | Marcel Champagne Électrique inc. | 216.87 \$ |
| 1110 | M.C. Beauséjour & Richard inc. | 6,568.29 \$ |
| 1111 | Mécanique Jecc Ltée | 287.56 \$ |
| 1112 | M.R.C. de Matawinie | 10,488.00 \$ |
| 1113 | Multicom Communication | 235.76 \$ |
| 1114 | 9133-3336 Québec inc. | 77.75 \$ |
| 1115 | Picard Claude | 1,170.00 \$ |
| 1116 | Pièces d'Auto Joliette inc. | 319.28 \$ |
| 1117 | Portes et Fenêtres Yvon Bordeleau | 594.51 \$ |
| 1118 | Postes Canada | 88.83 \$ |
| 1119 | Québec Linge | 368.55 \$ |
| 1120 | Rondeau Florent | 250.00 \$ |
| 1121 | Satelcom inc. | 1,830.52 \$ |
| 1122 | Sintra inc. | 5,656.05 \$ |
| 1123 | Sylvain Rondeau inc. | 1,078.36 \$ |
| 1124 | Techno Diésel inc. | 1,176.52 \$ |
| 1125 | Transport J. Barthe inc. | 75.92 \$ |
| 1126 | Univar Canada Ltée | 160.28 \$ |

TOTAL :- 87,500.32 \$

REGLEMENT D'AQUEDUC

| | | |
|-----|----------------------|--------------|
| 100 | Construction Garnier | 49,350.39 \$ |
|-----|----------------------|--------------|

TOTAL :- 49,350.39 \$

| | | |
|------|-------------------------|-------------|
| 1127 | Bell-Gaz Ltée | 143.78 \$ |
| 1128 | Création Louny Enr. | 67.50 \$ |
| 1129 | Fédération Québécoise | 176.10 \$ |
| 1130 | Gouger Guy | 1,003.19 \$ |
| 1131 | Hydro-Québec | 3,971.56 \$ |
| 1132 | Morin Emile | 4.50 \$ |
| 1133 | Plomberie Stéphane inc. | 74.74 \$ |
| 1134 | Satelcom Internet | 551.44 \$ |

TOTAL :- 5,992.81 \$

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

- 06-05-05 Auberge du Lac-Taureau – Félicitation aux pompiers.
06-05-17 Commission de Toponymie du Québec – Attestation d'officialisation du nom "Mont Roberval".
06-05-19 David Whissell, député – taxe fédérale d'accises sur l'essence transférée sur quatre ans au lieu de cinq.
06-05-25 Ghislaine St-Georges – demande d'accord pour organiser une soirée le 12 août 2006.
06-05-29 Conseil Atikamekw de Manawan – Tournoi de golf.
06-05-31 Ministère de l'environnement – règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles.
06-06-06 Lyne David – demande de congé parental.
06-06-08 Eric Tellier, Satelcom internet – demande d'installation d'une petite tour sur l'île de la gauche au Lac-Taureau.
06-06-15 Généreux Construction – redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles

155-2006 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

fête sur terrain du 1241, ch. Rondeau D'acquiescer à la demande de Ghislaine St-Georges, pour l'organisation d'une fête sur son terrain au 1241, chemin Rondeau, le 12 août 2005.

ADOPTÉE

156-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

golf Atikamekw D'autoriser l'achat de deux billets pour le souper au tournoi de golf du conseil des Atikamekw de Manawan.

ADOPTÉE

157-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Référent demande d'Eric Tellier à la MRC. Concernant la demande de Eric Tellier, Satelcom Internet, pour l'installation d'une petite tour sur l'île de la Gauche au Lac Taureau, de référer la demande à la M.R.C. de Matawinie, comité aviseur du Parc Régional du Lac-Taureau.

ADOPTÉE

160-2006

Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

vente à Résidences
St-Georges, bout de
rue Archambault.

1. Que la municipalité vende à Résidences St-Georges de St-Michel-des-Saints inc., la partie de la virée de la rue Archambault, d'une superficie de 143,6m², qui est décrite au paragraphe f) de la description technique préparée par Sylvain Gadoury, arpenteur-géomètre, le 28 février 2006, sous le numéro 8474 de ses minutes.
2. Que cette vente soit faite pour le prix de mille vingt-quatre dollars et trente-cinq cents (1 024.35\$) payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente; ce prix de vente correspond au prorata de l'évaluation municipale du terrain adjacent.
3. Que Jean-Pierre Bellerose, maire et Alain Bellerose, directeur général de la municipalité soient et ils sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit acte de vente tel qu'approuvé ou avec les modifications qu'ils jugeront utiles ou nécessaires pour permettre la réalisation de ce contrat et à faire toute déclaration, et signer tout document qu'ils jugeront utile ou nécessaire aux fins de donner plein effet à la présente résolution et plus particulièrement mais sans restreindre la généralité des termes ci-avant, à certifier conforme copie de la présente.

ADOPTÉE

161-2006

Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Vente à 9034-3435
Qc inc d'un bout de
la rue Archambault

1. Que la municipalité vende à 9034-3435 Québec inc., la partie de la virée de la rue Archambault, d'une superficie de 197.1m², qui est décrite au paragraphe g) de la description technique préparée par Sylvain Gadoury, arpenteur-géomètre, le 28 février 2006, sous le numéro 8474 de ses minutes.
2. Que cette vente soit faite pour le prix de neuf cent quatre-vingt-sept et quarante deux cents (987.42\$) payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente; ce prix de vente correspond au prorata de l'évaluation municipale du terrain adjacent.
3. Que Jean-Pierre Bellerose, maire et Alain Bellerose, directeur général de la municipalité soient et ils sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit acte de vente tel qu'approuvé ou avec les modifications qu'ils jugeront utiles ou nécessaires pour permettre la réalisation de ce contrat et à faire toute déclaration, et signer tout document qu'ils jugeront utile ou nécessaire aux fins de donner plein effet à la présente résolution et plus particulièrement mais sans restreindre la généralité des termes ci-avant, à certifier conforme copie de la présente

ADOPTÉE

162-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

racc. Du 8371, ch. D'autoriser Jobert inc., pour le raccordement au réseau d'aqueduc au 8371,
Brassard au rés. chemin Brassard par un forage directionnel au coût de 6 800.\$ plus taxes.
D'aqueduc

ADOPTÉE

163-2006 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

démolition 460, D'autoriser la démolition du 460, rue Brassard.
Brassard

ADOPTÉE

164-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV CCU D'accepter le procès verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 7 juin 2006 et
le rapport des permis.

ADOPTÉE

165-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

refus dérogation J. **Retour sur la demande de dérogation mineure de M. Jocelyn Bazinet
Bazinet pour la propriété situé au 300 rue Ménard. La demande concerne
l'acceptation d'agrandir de 1800 p² un bâtiment principal existant
mesurant 1560 p², servant à un usage dérogatoire selon la zone où il se
situe, ce qui contrevient à l'article 5.3.3 du règlement de zonage # 320-
1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Jocelyn Bazinet
concerne l'acceptation d'agrandir de 1800 p² un bâtiment principal existant
mesurant 1560 p², servant à un usage dérogatoire selon la zone où il se situe,
ce qui contrevient à l'article 5.3.3 du règlement de zonage # 320-1992.

Le conseil refuse la demande de dérogation mineure de M. Jocelyn Bazinet.

ADOPTÉE

166-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation **Demande de dérogation mineure par M. René Nadon pour la propriété
René Nadon pour située au 431 rue Ferland. La demande concerne l'acceptation de
garage construire un garage en marge avant, ce qui contrevient à l'article
6.3.2-2 du règlement de zonage # 320-1992. De plus, la demande
concerne l'acceptation de construire le garage à 2.43 m de la limite de
propriété latérale au lieu 5 mètres, ce qui contrevient à l'article 16.2.1-
1) du règlement sur les PIIA # 400-1998.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. René Nadon pour
la propriété située au 431 rue Ferland. La demande concerne l'acceptation de

construire un garage en marge avant, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2 du règlement de zonage # 320-1992. De plus, la demande concerne l'acceptation de construire le garage à 2.43 m de la limite de propriété latérale au lieu 5 mètres, ce qui contrevient à l'article 16.2.1-1) du règlement sur les PIIA # 400-1998.

CONSIDÉRANT QUE les voisins ne s'objectent pas à la demande de M. René Nadon;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal est construit depuis 1984;

CONSIDÉRANT QUE dans cette zone, la réglementation des PIIA existe depuis 2003;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation de M. René Nadon

ADOPTÉE

167-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation
R. Nadon pr
agrandissement

Demande de dérogation mineure par M. René Nadon pour la propriété située au 431 chemin Ferland. La demande concerne l'acceptation d'agrandir le bâtiment principal dérogatoire (mais bénéficiant de droit acquis), sans respecter l'alignement du murs arrière, ce qui contrevient à l'article 5.3.6 du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. René Nadon qui concerne l'acceptation d'agrandir le bâtiment principal dérogatoire (mais bénéficiant de droit acquis), sans respecter l'alignement du murs arrière, ce qui contrevient à l'article 5.3.6 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE le voisin arrière de M. René Nadon est le Gouvernement du Québec;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. René Nadon

ADOPTÉE

168-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation
C. Froment

Demande de dérogation mineure par M. Claude Froment pour la propriété située au 4381 chemin de Saint-Ignace Nord. La demande concerne l'acceptation de construire un garage en marge avant, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2 du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Claude Froment qui concerne l'acceptation de construire un garage en marge avant, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas de voisin;

CONSIDÉRANT la topographie du terrain;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Claude Froment.

ADOPTÉE

169-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

proj. Construction **Étude d'un projet de construction de M. Yves Duchesne dans la zone Va-4 (PIIA) (ch. de la Péninsule), plus précisément sur le lot 1-434, bloc 1, dans le canton de Masson.**
Yves Duchesne

Le CCU a étudié le projet de construction de M. Yves Duchesne dans la zone Va-4 (PIIA) (ch. de la Péninsule), plus précisément sur le lot 1-434, bloc 1, dans le canton de Masson.

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de M. Duchesne.

ADOPTÉE

170-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

proj. Lotissement **Étude d'un projet de lotissement de Terre Nouvelle du Nord inc. sur une partie du lot 5A du rang 2 Nord-Est, canton de Provost (minutes 8740, dossier G-13522, par Gadoury et Neveu)**
Terre Nouvelle du Nord

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement de Terre Nouvelle du Nord inc. est intéressant ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte le projet de lotissement de Terre Nouvelle du Nord inc.

ADOPTÉE

171-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

proj. Construction **Étude d'un projet de construction des Constructions Mike Blais inc. dans la zone Vb-4 (PIIA) (ch. des Cantonniers Nord), plus précisément sur le lot 1-445, bloc 1, dans le canton de Masson.**
Const. Mike Blais inc.

Le CCU a étudié le projet de construction des Constructions Mike Blais inc. dans la zone Vb-4 (PIIA) (ch. des Cantonniers Nord), plus précisément sur le lot 1-445, bloc 1, dans le canton de Masson.

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction du demandeur.

ADOPTÉE

172-2006 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

engagement
monitrices camp de
jour

D'autoriser l'engagement de Stéphanie Bellerose et de Nadia Chamberland comme monitrices du terrain de jeux pendant 8 semaines, 40H/sem. à 8.10\$/heure.

ADOPTÉE

173-2006 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

conciliation bancaire D'accepter la conciliation bancaire au 31 mai 2006.

ADOPTÉE

----- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité de mai 2006.

----- Le directeur général dépose la liste des banque de temps des employés municipaux au 13 juin 2006

174-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Fête de la St-Jean. D'autoriser Loisirs St-Michel inc., pour organiser la Fête de la St-Jean au terrain des Loisirs, rue Chagnon.

ADOPTÉE

175-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

sécurité par les
pompiers à la Fête
de la St-Jean

D'autoriser les pompiers sur une base individuelle et volontaire d'assurer la sécurité lors de la Fête de la St-Jean. Ils seront rémunérés par la municipalité et ils pourront porter l'uniforme des pompiers de Saint-Michel-des-Saints.

ADOPTÉE

176-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

achat d'échelles pour
pompiers

D'autoriser l'achat d'échelles pour les pompiers au prix d'environ 2 700.\$ plus taxes.

ADOPTÉE

177-2006 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

comité d'étude pour
salle communautaire

De former un comité pour l'étude d'une salle communautaire qui sera composé de Jean-Pierre Bellerose, maire, François Dubeau, Gilles Coutu, Richard Gilbert, conseillers, et Nicole Cantara, conseillère. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

178-2006 Proposé par Jean-Pierre Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

réparation de la signalisation. D'effectuer les travaux de réparation de la signalisation en débutant par le périmètre urbain.

ADOPTÉE

179-2006 Proposé par Jean-Pierre Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

fossés rue Charette et Léger D'autoriser les travaux pour l'égouttement des fossés au secteur des rues Charette et Léger.

ADOPTÉE

180-2006 Proposé par Jean-Pierre Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

rencontre avec le contremaitre général concernant les girophares De faire une rencontre entre le conseil et le contremaître général concernant le transfert des girophares sur le nouveau camion.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

181-2006 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Levée de l'assemblée Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Alain Bellerose
Secrétaire trésorier
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire